

1. RÉPONDRE À LA CRISE ÉCONOMIQUE

1.7. La R-D des entreprises selon la taille de l'entreprise

Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle important dans l'innovation. Elles sont une source permanente de progrès technologique et de pression concurrentielle vis-à-vis des grandes entreprises, qui sont obligées d'innover pour maintenir leur avance technologique. Le resserrement du crédit créé par la crise actuelle va sans doute durement toucher les PME, du fait de leur accès généralement limité aux moyens de financement.

Les effets de la récession sur les dépenses de recherche-développement (R-D) des entreprises vont sans doute aussi être plus marqués dans les petites économies de l'OCDE, où la part de R-D imputable aux PME (définies ici comme étant les entreprises de moins de 250 salariés) est en général plus importante que dans les grandes économies. En 2007, les PME ont réalisé une part importante de la R-D du secteur des entreprises en Nouvelle-Zélande (73 %), en Grèce (60 %), en République slovaque (57 %), en Norvège (50 %), en Espagne (49 %) et en Irlande (46 %). Dans les grands pays de l'UE, cette part est inférieure à 20 %, et aux États-Unis, d'environ 15 %. Le Japon présente à cet égard, avec seulement 6.4 %, l'un des taux les plus faibles de la zone OCDE.

Les petites entreprises (employant moins de 50 salariés) assurent une part significative (plus de 20 %) de la R-D des entreprises en Grèce, en Irlande et en Espagne, part qui dépasse 45 % en Nouvelle-Zélande.

L'impact de la crise sur les activités d'innovation des PME sera également fonction du financement public de la R-D en entreprise, lequel diffère considérablement selon les pays de l'OCDE. En Hongrie, au Portugal, en République slovaque et en Slovénie, les PME bénéficient de 75 % au moins du financement public de la R-D. En Belgique, au Portugal, en Slovénie et en Suisse, plus de 40 % du financement public va aux entreprises de moins de 50 salariés. Le Royaume-Uni, la France et les États-Unis sont les pays où le financement public cible le plus les grandes entreprises.

Classification selon la taille

Le classement des entreprises par taille suit les recommandations de l'édition 2002 du *Manuel de Frascati* (para. 183). Les petites entreprises sont définies comme étant celles de « moins de 50 salariés » et les entreprises moyennes comme celles employant « de 50 à 249 salariés ». Cette définition est compatible avec la catégorisation des tailles d'entreprises adoptée par la Commission européenne pour les PME.

Source

OCDE, *Base de données sur les principaux indicateurs de la science et de la technologie*, juin 2009.

Pour en savoir plus

OCDE (2002), *Manuel de Frascati : Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental*, OCDE, Paris, www.oecd.org/sti/manuel/frascati.

Notes des graphiques

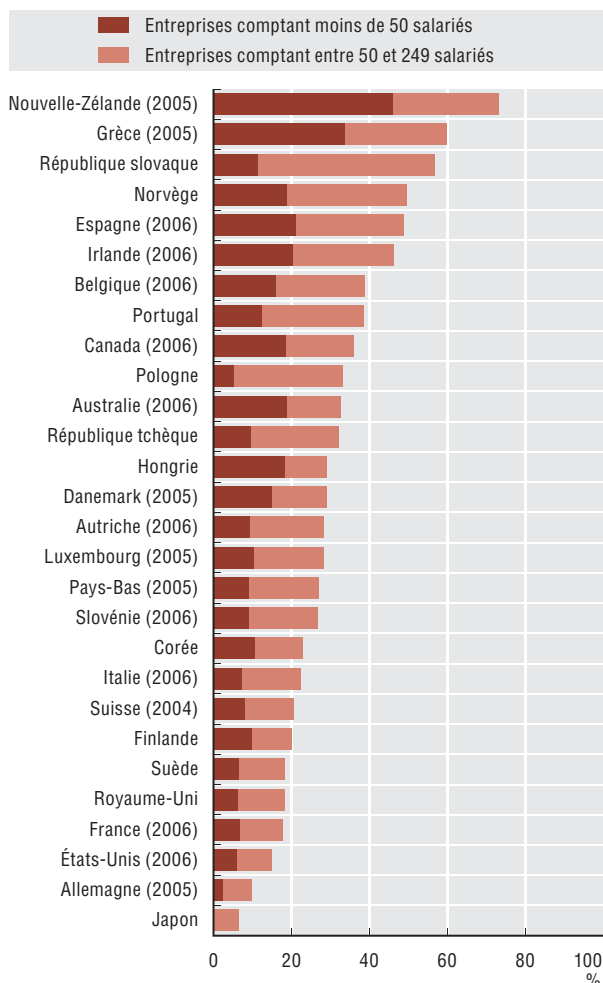
Petites entreprises (moins de 50 salariés) : pour les États-Unis, 5-49 salariés ; pour le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suède, 10-49 salariés. Moyennes entreprises (50-249 salariés) : pour le Japon, moins de 299 salariés.

1. RÉPONDRE À LA CRISE ÉCONOMIQUE

1.7. La R-D des entreprises selon la taille de l'entreprise

Part de la R-D des entreprises selon la taille de l'entreprise, 2007

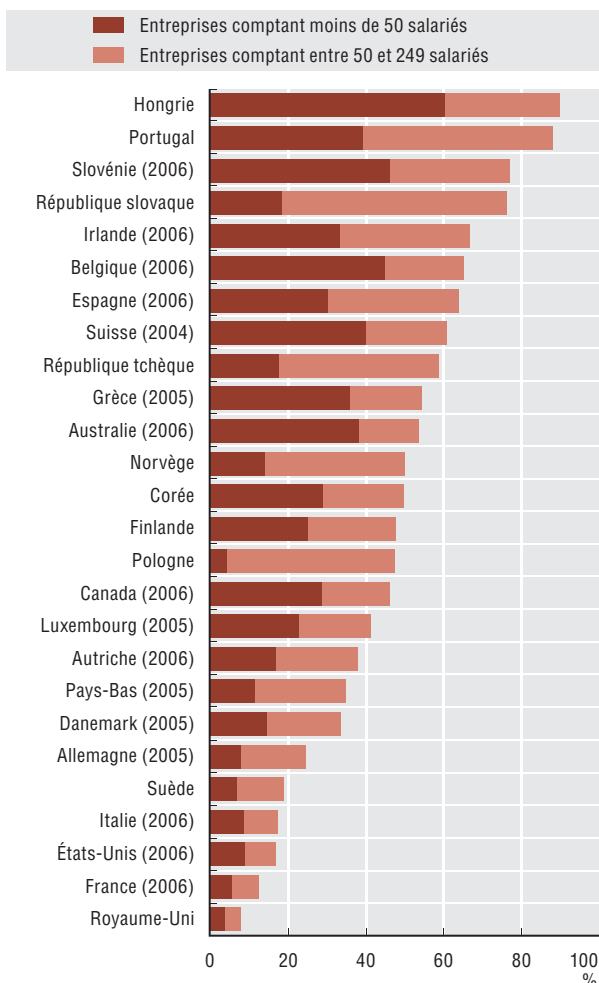
En pourcentage



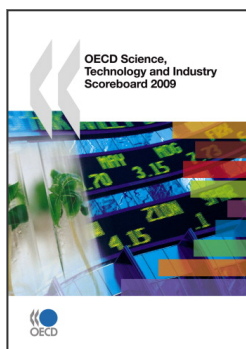
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/780767372777>

Part de la DIRDE financée par l'État, selon la taille de l'entreprise, 2007

En pourcentage



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/780785864583>



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2009**

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2009-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « La R-D des entreprises selon la taille de l'entreprise », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2009*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2009-10-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.